

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

Histoire et statistiques notariales : une étude parisienne en 1826

Journal de la société statistique de Paris, tome 111 (1970), p. 230-236

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1970__111__230_0

© Société de statistique de Paris, 1970, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

**HISTOIRE ET STATISTIQUES NOTARIALES :
UNE ÉTUDE PARISIENNE EN 1826**

Les ressources des archives notariales françaises n'ont guère été utilisées jusqu'à maintenant par la recherche historique que pour l'étude de documents individuels; les seules études statistiques importantes qui à notre connaissance aient été menées dans ce domaine, et sur lesquelles nous avons déjà attiré l'attention des lecteurs de ce Journal, sont celles auxquelles s'est livrée M^{lle} Adeline Daumard, en particulier dans ses ouvrages intitulés « *Structures et relations sociales à Paris au milieu du XVIII^e siècle* » (Paris, 1961), où elle a examiné les contrats de mariage passés à Paris en 1749, et *La Bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848* (Paris, 1963), où elle a examiné essentiellement des contrats de mariage et des inventaires après décès; ces travaux isolés ne semblent pas avoir eu de suite, même de la part de cette auteur qui paraît s'être tourné depuis vers l'étude statistique des archives des administrations fiscales.

L'intérêt de l'exploitation statistique des archives notariales pour l'histoire, spécialement sociale, économique et des mentalités, est pourtant considérable; il est comparable à celui que les sciences humaines peuvent tirer de l'étude des actes de la pratique juridique contemporaine, et que nous avons examiné dans des domaines variés en ce Journal depuis 1951, avec évidemment quelques modifications (par exemple, les références des lieux et dates de naissance des contractants, indiquées habituellement dans les actes aujourd'hui du fait des nécessités administratives, ne figurent que rarement dans les actes anciens; en contrepartie, les difficultés de consultation que peuvent quelquefois présenter les actes contemporains, en raison de leur dispersion chez les praticiens et du secret professionnel, n'existent plus pour le passé, les documents notariaux étant versés aux Archives départementales). Nous nous proposons d'en fournir une démonstration dans ce bref article, à propos d'une Étude notariale parisienne sous Charles X, l'Étude de M^e Riand, située rue des Filles-Saint-Thomas n^o 13, sans même entreprendre le dépouillement de ses minutes, uniquement en examinant, d'ailleurs très partiellement, son répertoire des actes passés en 1826.

Les répertoires des Études notariales contiennent une analyse par ordre chronologique des actes dressés dans l'année, répartis en « actes en brevets » et « actes en minute »; les « actes en brevet » sont ceux, généralement peu importants et destinés à passer d'autres opérations, dont le notaire ne garde pas l'original, mais le remet à son client après régularisation (il s'agit la plupart du temps de procurations, de certificats de vie ou de certificats de propriété); les « actes en minute » restent à l'Étude du notaire, qui n'en remet aux intéressés que des copies dites le plus souvent « expéditions ». Le répertoire révèle qu'en 1826 à l'Étude de M^e Riand il a été établi 1035 actes, dont un tiers environ en brevet; ce nombre d'actes était très équilibré entre les deux semestres (525 actes pour le 1^{er} semestre). Nous avons

essayé de reconstituer l'activité de cette Étude au moyen d'un examen sommaire du contenu de ce répertoire, étant rappelé que le présent article n'a qu'un but démonstratif, et qu'une exploitation plus complète des ressources du répertoire, et évidemment un examen des minutes elles-mêmes, fourniraient beaucoup plus de renseignements encore.

Nous limitant d'abord au répertoire du 1^{er} semestre 1826 (actes en minute), nous avons éliminé les actes auxiliaires ou formalistes, tels que les procurations, actes de dépôt de procurations en vue de l'établissement d'autres actes, décharges de mandat, etc. (encore que, pour une étude plus approfondie, l'examen de tels actes ne soit pas dénué d'intérêt : par exemple l'étude des procurations, pour connaître la fréquence de celles-ci selon leur objet, les mandats et mandataires selon qu'ils sont les conjoints ou non, des parisiens ou non, selon les sexes, etc.; celle des certificats de vie, délivrés le plus souvent pour permettre de toucher des arrrages de rentes, utiles pour l'étude du milieu des rentiers, etc.). Il reste 224 actes, qui se subdivisent comme suit :

ACTES RELATIFS A LA DÉVOLUTION GRATUITE DES PATRIMOINES 52

Ils se décomposent comme suit :

Actes de successions :

Inventaires	12	} 48
Actes de notoriété	15		
Partages	5		
P.-V. de dépôts de testaments	8		
Autres actes successoraux	8	} 4
Donations mutuelles entre époux à cause de mort	3		
Révocation de donations mutuelles	1		

CONTRATS DE MARIAGE 7

ACTES DE VENTES 14

Ils se décomposent comme suit :

Ventes d'immeubles : 14 (dont 7 par adjudication et 7 amiables)

Ventes de fonds de commerce : 3 (dont 2 par adjudication et 1 amiable)

BAUX (ET ACTES S'Y RAPPORTANT) 9

OBLIGATIONS (PRÊTS) 30

AUTRES ACTES RELATIFS A DES OPÉRATIONS SUR CAPITAUX 93

Ils se décomposent comme suit :

Quittances de créance de solde de prix de ventes	15	} 40
Quittances du montant d'obligations	2		
Quittances sans indication de l'origine de la dette	23		
Transports d'indemnités et rentes d'émigrés ou d'indemnités de colons de Saint-Domingue	27		
Transports de créances (autres que d'indemnisation)	10		
Prorogation de délai de remboursement	5		
Mainlevées d'inscriptions, oppositions ou délégations	9		
Mutation d'hypothèque	1		
Vente de titres	1		

ACTES RELATIFS AUX SOCIÉTÉS COMMERCIALES :

12

Ils se décomposent comme suit (1) :

Constitutions de sociétés en commandite 2	} 3
Constitution de société anonyme 1		
Acte modificatif		1
Actes d'adhésion		9

ACTES DIVERS 7

(Constitution de rente par un fils à son père; liquidation des reprises d'une femme sur son mari; autorisation par un mari à sa femme; par une femme à sa fille; consentement par les parents au mariage de leur fils; conventions relatives à des croisées; procès verbal de remise en vente.) 224

Il apparaît donc que le droit de la famille, qu'on estime généralement être le notariat traditionnel, ne jouait dans cette Étude qu'un rôle assez secondaire : 4 contrats de mariage dans le semestre seulement (pour parer à l'éventualité des variations saisonnières, nous avons vérifié le 2^e semestre; dans celui-ci il y a eu 7 contrats de mariage; ce chiffre de 11 pour une année, moins d'un par mois, reste très faible); l'ensemble des actes relatifs à des successions et donations n'est que de 52, ce qui est faible si l'on considère qu'en un semestre une seule succession peut donner lieu à plusieurs actes (dépôt de testament, notoriété, inventaire, partage, éventuellement autres actes, tels que délivrance de legs par exemple); 7 ventes immobilières amiables seulement (le 2^e semestre en comptait 4); la grosse masse des actes porte sur les prêts et conventions s'y rapportant (transports de créances, quittances, etc.); l'Étude de notaire apparaît ici comme une plaque tournante du crédit de particulier à particulier.

Il nous a paru utile d'examiner de plus près le milieu des prêteurs et des emprunteurs et à cet égard nous avons étudié les actes de prêt du 1^{er} semestre 1826 tels qu'ils figurent au répertoire quant aux domiciles des parties, au sexe, à l'existence d'une particule nobiliaire et au montant des prêts; puis pour étendre notre échantillon, nous avons fait le même travail sur le 2^e semestre de l'année (des renseignements complets ne figurent pas pour tous les actes; d'autre part il y a quelquefois plusieurs prêts dans un seul acte; les chiffres cités ne correspondent donc pas rigoureusement au nombre d'actes) :

1^{er} SEMESTRE

<i>Localisation des prêteurs (29)</i>	<i>Localisation des emprunteurs (27)</i>
Paris et région parisienne 23	Paris et région parisienne 25
Province 6	Province 2
Nombre des prêteurs à particules (sur 30) 3	
Nombre des emprunteurs à particules (sur 28) 6	

1. Les 3 sociétés constituées étaient une société financière, une société de textiles et une société pour l'exploitation du Théâtre des Nouveautés.

<i>Sur 30 prêteurs, il y a :</i>		<i>Sur 28 emprunteurs, il y a :</i>	
Hommes seuls	19	Hommes seuls	8
Femmes seules	10	Indivisions entre 3 hommes	2
Conjoints ensemble	1	Femmes seules	néant
		Femmes veuves, avec co-	
		héritiers	2
		Conjoints ensemble	16

2^e SEMESTRE

<u>Localisation des prêteurs (26)</u>		<u>Localisation des emprunteurs (22)</u>	
Paris et région parisienne	24	Paris et région parisienne	20
Province	2	Province	2
Nombre des prêteurs à particules (sur 26)	1	Nombre des emprunteurs à particules (sur 22)	2
<i>Sur 26 prêteurs, il y a :</i>		<i>Sur 22 emprunteurs, il y a :</i>	
Hommes seuls	17	Hommes seuls	9
Femmes seules (dont 2 sont mentionnées comme veuves).	5	Femmes seules	néant
Conjoints ensemble	3	Femme veuve, avec cohé-	
Banque	1	ritiers	1
		Conjoints ensemble	11
		Autres indivisaires	1

Importance des 55 prêts de l'année dont les montants sont indiqués :

100 000 F et au-dessus	9	} 55
de 50 000 à 99 999 F	3	
de 20 000 à 49 999 F	13	
de 10 000 à 19 999 F	16	
en dessous de 10 000 F	17	

Ces chiffres semblent montrer que la circulation des capitaux a lieu surtout à l'intérieur de la région parisienne (cette prédominance, d'ailleurs normale ici, des échanges internes à la région parisienne se vérifie également dans les mutations de biens immobiliers : sur 11 ventes amiables, 8 portent sur des maisons ou terrains dans l'agglomération parisienne et sont toutes passées entre vendeurs et acquéreurs parisiens; 3 portent sur des biens agricoles en province, dont 2 d'ailleurs dans le bassin parisien, Oise et Aisne, le 3^e dans la Loire; dans un de ces cas les vendeurs sont parisiens, un cas provinciaux et un cas domiciliés à Londres; les 3 acquéreurs sont tous parisiens), que la noblesse joue un rôle relativement faible dans ce domaine (une vérification, possible pour l'historien, puisque les noms sont indiqués, de la qualité nobiliaire le montrerait peut-être encore moins grand) et plutôt comme emprunteuse que comme prêteuse, sans que l'échantillon permette de dire s'il s'agit d'un véritable endettement de la noblesse envers la classe bourgeoise, que les prêts les plus faibles sont les plus nombreux, mais que la plupart sont cependant d'un montant assez important, que les femmes jouent un certain rôle comme prêteuses mais non comme emprunteuses (schéma bien connu pour la période contemporaine où, contre un revenu modeste mais régulier, les femmes et les

personnes âgées mettent leurs capitaux à la disposition des hommes et des classes d'âge plus jeunes qui les investissent à leurs propres profits et risques); le grand nombre des conjoints empruntant ensemble provient de l'exigence fréquente du prêteur de voir les époux s'obliger conjointement envers lui au remboursement du prêt.

Le nombre des cessions d'indemnités d'émigrés et d'anciens colons de Saint-Domingue semble mériter également une étude. On sait qu'une loi du 27 avril 1825, dont les modalités d'application étaient réglementées par une ordonnance en date du même jour, affectait un capital d'un milliard de francs à l'indemnité due par l'État aux Français dont les biens-fonds situés en France ou qui faisaient partie du territoire de la France au 1^{er} janvier 1792 avaient été confisqués et aliénés en exécution des lois sur les émigrés, les déportés ou les condamnés « révolutionnairement »; l'indemnité était fournie en titres de rente 3 % sur des bases diverses selon les modalités de la spoliation; les titres de rente étaient créés entièrement à la date du 22 juin 1825 pour les inscriptions inférieures à 250 F de rente; les inscriptions supérieures étaient faites pour 1/5 seulement à cette date, puis 1/5 chacune des années suivantes. D'autre part une ordonnance du 17 avril 1825 affectait un capital de 150 000 000 F à l'indemnisation des anciens colons de Saint-Domingue pour les propriétés leur appartenant en 1789; elle était suivie d'une loi relative à la répartition de cette indemnité en date du 30 avril 1826, stipulant que cette indemnité fixée au dixième de la valeur des biens serait délivrée par cinquième d'année en année, et d'une ordonnance du 9 mai 1826 réglant la procédure des indemnisations. Les intéressés étant désireux de mobiliser immédiatement, même au prix d'une perte importante en capital, une indemnité attendue depuis longtemps et payable en rentes ou par fractions, il se constitua semble-t-il rapidement un marché des créances d'indemnisations. Nous avons étudié les transports d'indemnités mentionnés au répertoire pour toute l'année 1826. Il apparaît tout de suite, par la répétition des mêmes noms parmi les acquéreurs et même parmi les cédants que, dans la clientèle de l'Étude de notaire considérée, il existe un groupe de financiers spécialisés dans l'achat et la revente des titres de créance d'émigrés. Il y eut dans l'année 46 cédants, sur lesquels on peut à 10 reprises identifier des professionnels (9 à Paris, 1 à Londres) et 50 acquéreurs, sur lesquels à 37 reprises on peut identifier des professionnels (33 à Paris, 4 à Londres). Le même nom, celui d'un parisien à particule, reparait 21 fois sur 47 transactions mettant en cause des professionnels; il est en rapport avec des financiers parisiens (Fould et Fould Oppenheim) et londoniens (notamment Jacob Ricardo, dont il serait intéressant de connaître s'il était apparenté à David Ricardo, l'auteur des *Principes de l'Économie politique et de l'impôt*, décédé en 1823, et dont on sait qu'il avait acquis une grande fortune dans des opérations financières).

Il y avait 31 cessions d'indemnités d'émigrés, 11 cessions de rentes 3 % déjà immatriculées d'indemnisation d'émigrés et 3 cessions d'indemnités d'anciens colons de Saint-Domingue (respectivement de 19 000, 12 000 et 4 000 F) en 1826.

L'importance des indemnités d'émigrés cédées dans les 28 cessions où les sommes sont mentionnées est la suivante :

100 000 F et au-dessus (400 000 et 218 983 F, toutes deux cédées à des acquéreurs à Londres)	2
de 50 000 à 99 999 F	2
de 20 000 à 49 999 F	3
de de 10 000 à 19 999 F	4
au-dessous de 10 000 F	17

La répartition géographique des 36 cédants ne paraissant pas des professionnels est la suivante :

Paris : 26 — Province : 9 — Étranger : 1.

Pour les 13 cessionnaires ne paraissant pas professionnels :

Paris : 9 — Province : 4

Sur ces 36 cédants, 20 ont des noms à particules 16 sans. Sur ces 13 cessionnaires, 3 ont des noms à particules, 10 sans. Les 36 cessions sont faites :

Par hommes agissant seuls . . . 30

Par femmes mariées 4

Par femme veuve 1

Par homme avec cohéritiers. . . 1

Les 13 cessionnaires sont des hommes agissant seuls.

Cette analyse montre que les cessions portent le plus souvent sur des chiffres modestes (la plupart sont inférieurs à 10 000 F) et, ce qui était d'ailleurs prévisible, sont faites en majorité par des nobles. Elle montre surtout l'importance du négoce de ces indemnités, dont il y aurait intérêt à vérifier le caractère général par des sondages dans les répertoires d'autres études notariales.

Nous avons également étudié sommairement les actes de notoriété mentionnés au répertoire de 1826. Il y en a 30 où la date du décès soit indiquée; les actes de notoriété faits en cette année étaient postérieurs au décès de :

moins de 3 mois 10

3 mois à 1 an 4

1 an à 10 ans 4

10 ans à 20 ans 5

au-dessus de 20 ans 7

Étant donné que les héritiers sont habituellement pressés de justifier de leur qualité, le grand nombre de notoriétés relatives à des décès anciens établies en 1826 montre que les conséquences des pertes humaines et matérielles des périodes révolutionnaire et impériale semblent subsister encore; on devait avoir besoin au moment d'appréhender un bien, de le vendre ou de prétendre à une indemnisation, de justifier du décès en émigration ou à la guerre d'un parent et de la qualité d'ayant-droit. Les différences dans les lieux de décès (lorsqu'ils sont indiqués) vont dans ce sens :

Lieux de décès, dans les cas (19 indiqués) de décès survenus depuis moins de 10 ans :

Paris : 17 — Province : 2 — Étranger (Europe) : 0 — Outre-mer : 0.

Lieux de décès, dans les cas (13 cas) de décès survenus depuis plus de dix ans ou dont la date n'est pas indiquée :

Outre-mer : 5 — Province : 4 — Paris : 3 — Étranger (Europe) : 1.

Par ailleurs une étude des actes de notoriété et des intitulés d'inventaire sous l'angle de la démographie différentielle, puisqu'ils permettent de connaître le nombre d'enfants vivants ou représentés en fonction du milieu socio-professionnel, serait possible et particulièrement utile à Paris, où les archives de l'état civil ont subi les pertes que l'on sait.

Nous voyons revivre ainsi une Étude de notaire beaucoup plus « moderne » dans le travail qui s'y effectue qu'on aurait a priori eu tendance à le penser, Étude où, comme il

en a été au xx^e siècle longtemps après 1918 et 1944, on est encore occupé à liquider les séquelles des bouleversements que les événements et les guerres ont amenés dans les vies et les patrimoines, où par ailleurs le droit strictement familial est loin d'être au premier plan de l'activité, l'aspect économique de l'activité notariale prévalant sur l'aspect purement juridique, où le rôle du crédit sous des formes diverses est très important, mais où le patrimoine immobilier paraît rester assez stable et où le droit des sociétés est encore peu développé.

Sous un autre angle d'étude, pour nous rendre compte si la clientèle notariale quittait Paris l'été dans des proportions appréciables, ce qui se serait traduit par une diminution de l'activité notariale et du nombre d'actes à cette époque, nous avons examiné le nombre d'actes de toutes catégories (procurations comprises) mais en minute seulement (pour éliminer les actes en série tels que certificats de vie ou attestations diverses en brevet qui auraient pu nuire à la validité de ce comptage) figurant au répertoire mois par mois. Les chiffres sont les suivants : janvier : 43, février : 61, mars : 65, avril : 57, mai : 78, juin : 49, juillet : 76, août : 65, septembre : 51, octobre : 46, novembre : 47, décembre : 48. On ne remarque aucune baisse de l'activité pendant les mois d'été, ce qui semble montrer que l'exode de la clientèle des notaires vers les propriétés de province ou les résidences de grande banlieue n'avait qu'un caractère très limité; des vérifications sur d'autres années et d'autres charges notariales seront évidemment utiles.

Nous aurions pu étendre notre travail à l'analyse d'autres types d'actes que ceux examinés plus haut, mais ce qui précède nous semble suffire à montrer dans cet article introductif que la seule étude de contenu des répertoires des notaires est d'un grand intérêt pour l'historien (il va de soi qu'elle ne prendra toute sa valeur qu'en étant étendue à un nombre suffisant de charges notariales, pour éliminer le caractère atypique éventuel dû par exemple à la situation topographique dans Paris de l'Étude considérée, et pendant une période plus étendue, le règne de Charles X par exemple; compte tenu de la relative rapidité avec laquelle peut être fait un tel examen, les moyens modernes permettent même d'envisager comme assez facile une exploration quasi exhaustive des répertoires des notaires parisiens à une époque donnée). Il est certain néanmoins que si une étude globale d'une ville et d'une époque peut être menée utilement sur la base des répertoires, elle gagnera à être complétée par des études d'échantillons suffisants de minutes d'actes, lesquelles sont évidemment beaucoup plus détaillées : pour l'époque examinée ici les actes contiennent, entre bien d'autres éléments permettant une analyse statistique très élaborée, les professions des contractants, les intérêts et délais stipulés dans les prêts et pour le paiement des prix de vente, les désignations et origines de propriété des immeubles, les domiciles des parents des futurs époux (donc possibilité de l'étude de l'immigration intérieure), etc. Plus on avance dans l'étude statistique du contenu des actes notariés, mieux l'époque se remet à vivre devant nous, non pas dans une reconstruction plus ou moins imaginaire, mais dans sa réalité familiale, sociale et économique. Souhaitons que de plus en plus nombreux les historiens se mettent à exploiter ces terres fertiles encore presque incultes.

Jean-Paul POISSON